



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 39746

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le calcul des montants de pensions de retraite. La difficulté pour nombre de nos concitoyens à analyser et à calculer le niveau de leur retraite en prenant en compte la diversité des coefficients de revalorisation applicables aux salaires et aux cotisations, des coefficients de revalorisation applicables aux pensions et aux rentes sociales, des montants annuels du salaire plafond soumis à cotisations et des montants annuels du maximum des pensions, rend parfois très aléatoires leurs prévisions. Afin que la prévoyance puisse aboutir à une véritable assurance en matière de retraite, il peut sembler légitime, tant rationnellement que humainement et dans le contexte actuel de réformes et de simplifications engagées, de s'interroger sur les modalités de calcul des pensions de retraite pour les rendre plus lisibles et donc plus directement utilisables par nos concitoyens. Elle souhaiterait, dès lors, lui demander si des modifications réglementaires sont susceptibles d'être apportées pour clarifier cette évaluation du montant des pensions de retraite.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39746

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3576

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)